

Table des matières

La nouvelle réforme du Conseil d'État et le recours à la notion d'« affaire relevant d'un intérêt public supérieur » 7

Hélène DEBATY

Introduction	7
Section 1. Le contexte préalable et la procédure législative de la réforme	7
§ 1. La notion d'« intérêt public supérieur » avant la nouvelle réforme du Conseil d'État	7
§ 2. La notion d'« intérêt public supérieur » dans le cadre de la nouvelle réforme du Conseil d'État	8
A. Les nouvelles dispositions législatives et réglementaires	8
B. Les travaux préparatoires et le rapport au Roi	11
Section 2. Réflexions sur les potentielles conséquences de la réforme	13
Conclusion	15

Le Collège d'urbanisme en Région de Bruxelles-Capitale : contours, questions d'actualité et éléments de jurisprudence 17

Bertrand HEYMANS

Section 1. Quelques causes d'irrecevabilité et autres aléas procéduraux en première instance ayant, ou non, une incidence sur la recevabilité du recours organisé en matière d'urbanisme	20
§ 1. La notion de « réception » de la décision dont recours	20
§ 2. L'hypothèse du refus tacite	21
§ 3. La notification tardive d'une décision et le refus tacite qui en est le corollaire	24
A. La décision de refus tardive et le double recours devant le gouvernement	24
B. L'hypothèse cruelle de la décision d'octroi tardive	25

§ 4.	La caducité de la demande du fait de l'inertie du demandeur	26
§ 5.	Les recours introduits par les communes	27
§ 6.	Les aléas procéduraux en première instance sans incidence sur la régularité de la décision prise par l'autorité de recours	28
§ 7.	L'incidence de l'introduction du recours visé à l'article 188/1 du CoBAT sur les recours introduits devant le Conseil d'État	30
§ 8.	Le recours organisé introduit contre une décision de retrait de permis d'urbanisme – le retrait doit être assimilé à un refus	32
Section 2.	Les contours délicats de la prise en compte des dispositions de droit civil par l'autorité compétente en matière d'urbanisme	33
§ 1.	Rappel du principe	33
§ 2.	La conformité d'un projet aux règles de distance (art. 3.132 C. civ.) doit à tout le moins être examinée	33
§ 3.	L'incidence de l'application de la règle de droit civil sur la possible mise en œuvre du permis d'urbanisme	34
§ 4.	L'application aux organes de l'administration active	35
§ 5.	La question particulière des prescriptions civiles contenues dans les actes notariés	38
§ 6.	La question plus particulière encore de la donation entre vifs faite à l'État par le roi Léopold II et la consécration par la loi du 31 décembre 1903 des conditions imposées par le royal donateur	40
Section 3.	Les projets relatifs à des biens patrimoniaux	42
§ 1.	Les biens patrimoniaux <i>sensu stricto</i>	42
§ 2.	Les biens patrimoniaux <i>sensu lato</i>	45
A.	Les immeubles inscrits à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale (art. 207 CoBAT)	45
B.	Les immeubles qui ne font l'objet d'aucune mesure de protection ou d'inscription	48
Section 4.	L'abattage d'arbres	50

Section 5. La notion d'équipement d'intérêt collectif au sens du PRAS	53
Section 6. La création d'une colocation nécessite un avis préalable du SIAMU	54
Conclusion	55
Des nouvelles des sanctions administratives communales. Une réforme, pas une révolution	59
<i>Margot CELLI et Xavier HUBINON</i>	
Introduction	59
Section 1. Les sanctions administratives communales, un instrument répressif hybride	61
§ 1. Infractions purement administratives et infractions mixtes	61
§ 2. Une sanction administrative de nature pénale	64
Section 2. Une réforme « de terrain »	66
§ 1. La procédure en bref	66
A. Quatre sanctions	66
B. Constatées par...	67
C. Infligées par...	68
D. Également infligées aux mineurs	69
E. Qui peuvent faire l'objet d'un recours...	69
§ 2. La réforme Verlinden	70
A. Précision et extension du champ des infractions mixtes	71
B. Majoration du plafond de l'amende administrative	72
C. Améliorations procédurales relatives à la « médiation SAC »	72
D. Modifications relatives aux personnes pouvant constater une infraction purement administrative	72
E. Extension de la procédure accélérée de l'article 29 de la loi SAC	73
F. Réaction législative à l'arrêt n° 56/2020 de la Cour constitutionnelle	73
G. Modifications diverses	74
Conclusion. La (timide) pérennisation de l'exécutivisation de la répression	74

Vers une réelle prise en considération de l'intérêt supérieur de l'enfant en droit des étrangers ? 79

Sarah JANSENS et Antoinette VAN VYVE

Introduction	79
Section 1. Aperçu du cadre normatif	80
§ 1. Sources à portée transversale	80
A. La Convention internationale relative aux droits de l'enfant	80
B. Le droit de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe	81
C. Le droit belge	82
§ 2. Sources en droit des étrangers	83
A. Définitions	83
B. Les directives et règlements européens	85
C. Le droit belge	88
§ 3. En l'absence de source spécifique en droit des étrangers, les sources transversales sont-elles directement applicables ?	90
Section 2. Examen de la jurisprudence	92
§ 1. Jurisprudence européenne	93
§ 2. Jurisprudence nationale	96
A. Intérêt supérieur de l'enfant et représentation dans la procédure	96
B. L'intérêt supérieur de l'enfant qui n'est pas requérant	97
C. Intérêt supérieur de l'enfant sous le prisme du contentieux administratif : devoir d'information par l'enfant, devoir de motivation de l'administration et contrôle de légalité du juge	97
D. La prise en compte <i>in concreto</i> de l'intérêt supérieur de l'enfant, au regard de la nature de la décision envisagée	99
E. Le contenu de l'intérêt supérieur de l'enfant	99
F. Mise en balance des intérêts en présence	100
G. Instrumentalisation de l'intérêt supérieur de l'enfant par son parent	102
H. La prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans l'interprétation du cadre normatif	104

Section 3. Méthodologie proposée	105
§ 1. Quelles décisions sont visées ?	106
§ 2. Comment définir l'intérêt ?	107
§ 3. Comment mettre en balance les intérêts en présence ?	108
§ 4. Quelle obligation de motivation ?	109
Conclusion	109
L'inventaire du patrimoine immobilier de la Région de Bruxelles-Capitale : une réforme longtemps attendue, mais imparfaite	111
<i>Ilias NAJEM</i>	
Introduction	111
Section 1. Formalités légales applicables à l'inventaire du patrimoine	113
Section 2. Effets attachés à l'inscription à l'inventaire du patrimoine	115
Section 3. Objet et portée de l'arrêté du 8 février 2024 relatif à l'inventaire du patrimoine immobilier de la Région de Bruxelles-Capitale	116
Conclusion	123
Le contrôle des décisions des jurys d'examen dans l'enseignement supérieur et du conseil de recours dans l'enseignement secondaire : vers une exigence accrue de l'obligation de motivation ?	127
<i>Marine WILMET</i>	
Introduction	127
Section 1. L'enseignement supérieur	128
§ 1. L'acte susceptible de recours	128
§ 2. La motivation de l'échec	133
Section 2. L'enseignement secondaire	136

La nouvelle loi sur la motivation du licenciement dans le secteur public : une loi qui embrouille plus qu'elle clarifie ? 139

Jonathan DE WILDE et Élodie SCHOEVAERDTS

Introduction	139
Section 1. Origine de la loi du 13 mars 2024	140
§ 1. Harmonisation progressive des préavis entre ouvriers et employés	140
§ 2. Adoption de la loi du 13 mars 2024	143
Section 2. Champ d'application	144
§ 1. Champ d'application personnel	144
A. Les travailleurs concernés	144
B. Les travailleurs exclus	146
§ 2. Champ d'application matériel	148
A. Les situations concernées : le licenciement	148
B. Les situations exclues	149
§ 3. Champ d'application <i>ratione temporis</i>	155
Section 3. Obligation d'audition préalable	156
§ 1. Situation antérieure à la loi du 13 mars 2024	156
§ 2. Le dispositif mis en place par la loi du 13 mars 2024	158
Section 4. L'obligation de motivation formelle du licenciement	161
§ 1. Situation antérieure à la loi du 13 mars 2024	161
§ 2. Le dispositif mis en place par la loi du 13 mars 2024	162
Section 5. Licenciement manifestement déraisonnable	165
§ 1. Situation antérieure à la loi du 13 mars 2024	165
§ 2. Le dispositif mis en place par la loi du 13 mars 2024	167
A. La notion de licenciement manifestement déraisonnable	167
B. La répartition de la charge de la preuve	169
C. Sanction	170
Conclusion	174

Jurisprudence du Conseil d'État en matière d'indemnité réparatrice en fonction publique 177

Diego GUTIERREZ CACERES

Introduction	177
Section 1. Généralités	178
§ 1. Les avantages et les inconvénients de la procédure d'indemnité réparatrice	179
§ 2. La procédure et les conditions de forme	181
Section 2. Les conditions de fond	185
§ 1. L'illégalité	186
§ 2. Le lien de causalité	189
§ 3. Le préjudice	192
Section 3. Examen casuistique de la jurisprudence de la huitième chambre du Conseil d'État : évaluation du préjudice en fonction de la nature de la décision attaquée et de la nature du préjudice invoqué (2014-2024)	201
Conclusion	218

Actualités en matière de cautionnement et d'avances dans le cadre de l'exécution des marchés publics 219

Valentine DE FRANQUEN

Introduction	219
Section 1. Avances	220
§ 1. Introduction	220
§ 2. Le principe des avances	221
§ 3. Raison d'être des avances	221
§ 4. Quand prévoir des avances ?	222
A. Cas dans lesquels le paiement d'avances est autorisé	222
B. Cas dans lesquels le paiement d'avances est obligatoire	225
C. Le cas particulier des accords-cadres	228
§ 5. Le montant des avances	228
A. Calcul du montant des avances	228
B. La valeur de référence à prendre en considération pour le calcul de l'avance	232

§ 6. Modalités de paiement des avances	232
§ 7. Possibilité de suspension des avances par l'adjudicateur	234
§ 8. Année d'imputation des avances	234
§ 9. Ce que doit prévoir l'adjudicateur dans ses documents de marché	234
§ 10. Obligation formelle dans le chef des adjudicateurs	235
§ 11. Est-il permis de déroger au régime des avances ?	235
§ 12. Champ d'application <i>ratione temporis</i>	235
Section 2. Indemnité de soumission	236
§ 1. Introduction	236
§ 2. Champ d'application	236
A. <i>Rationae materiae</i>	236
B. <i>Rationae temporis</i>	237
§ 3. Montant de l'indemnité de soumission	238
§ 4. Délai de paiement de l'indemnité de soumission	239
§ 5. Bénéficiaires de l'indemnité de soumission	239
§ 6. Obligation formelle dans le chef des adjudicataires	240
§ 7. Application (ou non) de la T.V.A.	240
Confidentialité en médiation et publicité de l'administration : deux impératifs inconciliables ?	241
<i>Clémentine CAILLET, Sacha HANCART et Pierre SLEGERS</i>	
Introduction	241
Section 1. L'ouverture de la médiation aux pouvoirs publics	243
Section 2. La publicité de l'administration	245
Section 3. La confidentialité en médiation	250
Section 4. Article 1728 du Code judiciaire <i>vs</i> article 32 de la Constitution : match nul ?	252
§ 1. L'article 1728 du Code judiciaire : une source autonome d'exception à la publicité ?	253
§ 2. L'article 1728 comme exception à la publicité admise par les loi/décrets/ordonnance relatifs à la transparence administrative ?	257
A. Une obligation de secret instaurée par la loi ?	258

B. L'exception d'atteinte à une procédure judiciaire, applicable à la médiation ?	263
C. Application d'autres exceptions ?	266
Section 5. Des exceptions invocables en tout temps ?	268
Conclusion	274
Actualités en droit de la santé publique.	
Quand le patient et l'écologie s'invitent dans la qualité des soins	277
<i>Margaux KERKHOFS et Pierre SLEGGERS</i>	
Introduction. Durabilité dans le secteur des soins de santé	277
Section 1. Les grandes lignes du système des soins de santé en Belgique	280
Section 2. Première illustration – Les normes complémentaires d'agrément des hôpitaux de la COCOM : un outil de durabilité des soins	284
Section 3. Deuxième illustration – la réforme de la loi sur les droits du patient : un outil de durabilité de la santé	288
Section 4. Troisième illustration – la limitation des suppléments d'honoraires	291
Conclusion	300
La responsabilité des pouvoirs publics à l'aune de <i>Klimaatzaak</i>	303
<i>Camille DE BUEGER et Thomas MOULIGNEAUX</i>	
Introduction	303
Section 1. La responsabilité des pouvoirs publics : généralités	304
Section 2. La responsabilité des pouvoirs publics – application d'espèce en matière de lutte contre les dérèglements climatiques	308
§ 1. Antécédents factuels et procéduriers de l'affaire <i>Klimaatzaak</i>	308
§ 2. L'appréciation du réchauffement climatique et des régimes juridiques l'encadrant par la cour	310

§ 3. Le triptyque des articles 1382 et 1383 de l'ancien Code civil	313
A. Faute	314
B. Dommage	319
C. Lien de causalité	326
§ 4. La réparation, les injonctions et le principe de la séparation des pouvoirs, un principe pas si absolu ?	328
Conclusion et effets rebonds ?	335